

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'Espace partenariats franco-haïtiens (EPFH) est **autogéré** et a un **fonctionnement en réseau** avec une institutionnalisation minima, via son document d'adhésion et ses modalités de fonctionnement.

La participation de **nouveaux membres** est constatée par la signature de leur adhésion.

Nos **partenaires**, Coordination SUD et Cités Unies France, seront un appui pour relayer nos positions et informer les acteurs français de la solidarité internationale sur nos activités. Coordination Sud et CUF pourront être invités aux réunions de l'espace.

L'Espace est animé par un **Comité de Pilotage et d'Animation (CPA)** ; ainsi qu'un **secrétariat**.

Le **secrétariat** est confié au Collectif Haïti de France et s'appuie sur une convention entre le Collectif Haïti de France et le comité de pilotage.

### BUDGET ET RESSOURCES

Pour ce qui concerne le secrétariat de l'Espace lié notamment aux activités régulières, une estimation peut être faite à titre indicatif pour les activités suivantes :

1. Préparation, animation et compte-rendu des réunions.
2. Information des membres de l'Espace.
3. Mise à jour de la liste des membres.
4. Participation au Comité de Pilotage et d'animation du groupe.
5. Participation aux réunions de la Coordination Europe Haïti.
6. Participation au groupe de suivi du travail de la lobbyiste de la Coordination Europe Haïti.
7. Travail de préparation de projets du plan d'action

Le budget annuel minimum correspondant uniquement au secrétariat en termes d'actions régulières de l'EPFH, serait de 6400 € (2 jours de travail par semaine, environ)<sup>1</sup>, auxquels se rajoutent 1600 €/an de fonctionnement courant (courriers, téléphone, frais de réunions, déplacements etc.).

Le budget total serait donc de 8000 €, qui doit être couvert par les apports des membres de l'Espace et/ou par un apport extérieur.

---

<sup>1</sup> Calculé sur la base des valeurs pratiquées par le Collectif Haïti de France: 150 € (salaire) + 25 € (charges fixes) la journée de travail de sa permanente (statut emploi jeune).